



Le Cotentin
Un territoire en commun,
une ambition pour demain

INTERVIEW DU PRÉSIDENT
CARTE D'IDENTITÉ DU COTENTIN

Un territoire d'attractivité

DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU COTENTIN POUR FAVORISER L'EMPLOI

ORIENTATION 1 Accompagner l'entrepreneuriat et favoriser la création d'emplois pour les habitants

- Faciliter l'implantation et la création d'entreprises
- Soutenir l'emploi sur le territoire
- Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche, au service de l'innovation

ORIENTATION 2 Développer les filières économiques locales

- Intégrer l'agriculture et la pêche dans notre modèle de développement
- Utiliser notre potentiel maritime comme levier de croissance
- Faire du Cotentin un démonstrateur du mix énergétique

ORIENTATION 3 Promouvoir et structurer la destination « Cotentin »

- Organiser l'économie touristique du territoire
- Faire du Cotentin une grande destination touristique européenne

Un territoire de vie

CONTRIBUER À LA QUALITÉ RÉSIDENTIELLE ET CONSTRUIRE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN DÉVELOPPANT L'OFFRE DE SERVICES

ORIENTATION 1 Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité

- Structurer l'offre de services à la population
- Définir une politique des équipements communautaires harmonisée

ORIENTATION 2 Assurer une offre de santé accessible et équilibrée

- Instituer une gouvernance communautaire des questions de santé
- Renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire
- Améliorer l'accès aux soins
- Développer une approche de la prévention

ORIENTATION 3 Améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilité

- Organiser le transport, la circulation et le stationnement
- Ouvrir le Cotentin aux dynamiques extérieures

ORIENTATION 4 Disposer d'un cadre résidentiel adapté

- Répondre aux attentes locales en matière d'habitat, de logement et d'hébergement
- Répartir la construction de logements sur le territoire

- 4 • Renforcer la mixité sociale sur le territoire et dans les quartiers 30
- 6 • Aménager, entretenir et gérer les aires permanentes d'accueil, de grands passages et les terrains familiaux 31

Un territoire de transition

9 PRÉSERVER ET AMÉNAGER NOTRE CADRE DE VIE 33

10 ORIENTATION 1 Assurer une gestion durable du territoire 34

- 10 • Poursuivre les objectifs du développement durable 34
- 11 • Préserver les unités paysagères et la biodiversité du Cotentin 35

12 ORIENTATION 2 Atténuer et s'adapter au changement climatique 36

- 13 • Engager le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 36
- 14 • Réduire la pollution de l'air 37

15 ORIENTATION 3 Développer la prévention et optimiser la gestion des déchets 38

- 16 • Mettre en place un modèle rationalisé de gestion des déchets 38
- 16 • Développer la prévention et sensibiliser la population à la réduction des déchets 39
- 17 • Promouvoir l'économie circulaire 40

ORIENTATION 4 Assurer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévenir les inondations 41

- Organiser un grand service de l'eau 41
- Garantir un bon état des milieux aquatiques 42
- Limiter les conséquences négatives des inondations 43

19 Un territoire de solidarités

20 PROMOUVOIR UNE VÉRITABLE COHÉSION TERRITORIALE ET LA COOPÉRATION ENTRE LE MONDE RURAL ET LES PÔLES URBAINS 45

22 ORIENTATION 1 Bâtir un territoire de projets 46

- Construire un cadre d'actions partagé 46
- Structurer les instances de concertation, d'aide à la décision et de gouvernance 47
- Rendre le territoire visible 48

24 ORIENTATION 2 Optimiser les ressources financières pour le territoire 49

- 25 • Contractualiser avec les partenaires financiers 49
- Bâtir un pacte financier et fiscal 50
- Soutenir le tissu associatif participant à l'attractivité du territoire 51

ORIENTATION 3 Rechercher l'équilibre et la cohésion territoriale 52

- Garantir les services de proximité aux habitants 52
- Favoriser le lien entre espaces urbains et ruraux 53
- Renforcer la coopération et la communication avec les communes 54

« LE POINT DE DÉPART D'UNE AVENTURE COLLECTIVE »



JEAN-LOUIS VALENTIN
Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Elle s'est construite rapidement et elle doit quotidiennement faire la preuve de sa plus-value. Ce n'est pas chose aisée quand dans le même temps il nous a fallu mettre en place une organisation complexe pour assurer la continuité des services publics et des projets initialement portés par les anciennes communautés.

Le Projet de Territoire incarne notre vision du Cotentin. Il dit ce que nous voulons faire. Il détermine les grands axes de la politique que veut mener l'agglomération. Il fixe aussi le cadre de notre partenariat avec le Département de la Manche et la Région Normandie au service du développement équilibré de notre territoire.

« Le Projet de Territoire incarne notre vision du Cotentin. Il dit ce que nous voulons faire. »

Comment a-t-il été élaboré ?

Nous avons pris notre temps pour élaborer ce document de planification. Nous disposons d'une base de réflexion solide avec les propositions et plans stratégiques multiples qui avaient été élaborés sous l'égide du Syndicat Mixte du Cotentin et dans d'autres entités. Nous avons également pu nous appuyer sur les diverses contributions que la perspective de création du « Grand Cotentin » ont généré. Pour autant, nous avons souhaité que l'ensemble des élus de l'agglomération soit associé à ce travail de fond. Il a bien sûr été soumis à l'avis du Conseil de développement du Cotentin qui est une émanation de la société civile du territoire. Au-delà, je souhaite qu'il puisse maintenant être partagé avec les habitants du Cotentin et nous réfléchissons actuellement aux moyens d'y parvenir.

Pourquoi l'agglomération doit-elle se doter d'un Projet de Territoire ?

Ce Projet de Territoire est là pour donner du sens à notre démarche. La création de l'agglomération a nécessité un travail considérable d'harmonisation de notre administration sur un territoire nouvellement constitué. Mais au-delà de ces sujets, il nous est apparu indispensable de dire pourquoi l'unification du Cotentin est une idée d'avenir, qui doit nous permettre de mieux répondre aux attentes de la population et d'apporter de nouveaux services aux habitants. L'ambition de ce projet stratégique est à la fois de montrer que nous pouvons désormais traiter les problèmes quotidiens à la bonne échelle et mettre en place des actions utiles pour demain, qu'il s'agisse du développement économique et donc de l'emploi, des transports à l'intérieur de la presqu'île ou encore de l'attractivité médicale ou du tourisme par exemple.

Quelle est la portée politique du Projet de Territoire ?

Je constate que l'agglomération est encore mal connue et qu'elle peut apparaître lointaine aux yeux des habitants du Cotentin.

Quelles en sont les principales caractéristiques ?

Le projet se décline en quatre ambitions majeures, qui s'inscrivent pleinement dans la vocation de l'agglomération. Je rappelle en effet que nos compétences, c'est à dire le champ de notre intervention est encadré par la loi et la volonté des communes. Nous sommes une structure de Coopération intercommunale qui repose sur l'adhésion de ses membres, et non une collectivité qui a une capacité à agir sur tous les sujets. Ne l'oublions jamais !

Sous cette réserve, je crois que les orientations exprimées dans ce projet répondent à des préoccupations largement plébiscitées comme développer le potentiel économique pour favoriser l'emploi, contribuer à l'attractivité du territoire en développant l'offre de services, préserver et aménager notre cadre de vie ou encore promouvoir une cohésion territoriale.

À quoi va-t-il servir concrètement ?

Il va servir de support à nos délibérations pour traduire notre action quotidienne dans un cadre global et cohérent. Ainsi éviterons-nous la dispersion et le saupoudrage qui sont deux tentations récurrentes de l'action publique. Pour les agents, ce projet fixera un cap à suivre pour la mise en place des politiques à mener et renforcera la cohésion de l'action administrative. Ce projet nous permet aussi de faciliter notre dialogue avec nos grands partenaires institutionnels que sont l'État, la Région et le Département. Enfin, il nous donne plus de visibilité et de crédibilité vis à vis des communes. Chacun sait désormais où nous voulons aller, au-delà de la mise en place de cette nouvelle entité.

Quelles sont les échéances pour le Projet de Territoire ?

Il convient maintenant de faire vivre ce projet et surtout de le mettre en œuvre. Nous allons en présenter en début d'année le contenu et je souhaite que 2019 permette de l'enrichir. D'ores et déjà nous avons à la faveur des premiers commentaires densifiés le volet consacré à la mer en nous dotant d'un plan d'action pour

la « croissance bleue ». Je suis convaincu par ailleurs que les travaux engagés pour élaborer des plans d'aménagement du territoire comme le Plan de Déplacements du Cotentin ou le Plan Local de l'Habitat compléteront cette démarche et s'inscriront pleinement dans la dynamique engagée avec l'écriture de ce texte.

« Il convient maintenant de faire vivre ce projet et de le mettre en œuvre. »

Comment sera-t-il déployé sur le territoire ?

Je souhaite la concertation la plus large. Je l'ai dit ce document n'est pas figé et peut évoluer au fil du temps. Il constitue un point de départ pour une aventure collective que nous sommes appelés à mener ensemble. Loin de moi l'idée d'en imposer les termes à qui que ce soit.

S'agissant des moyens, ils sont ceux que nos marges de manœuvres financières nous autorisent. On peut être à cet égard raisonnablement confiants. Nos investissements à venir s'élèvent à plus de 80 millions d'euros et notre épargne nette annuelle à plus de 10 millions d'euros sur les années 2017 et 2018. Le partenariat avec la Région et le Département viendra dès le début 2019 apporter un grand nombre d'investissements en pleine adéquation avec la logique de notre projet. Et notre politique de mise en place de fonds de concours et de soutien aux communes va dans le même sens.

Comment qualifieriez-vous le Projet de Territoire du Cotentin en quelques mots ?

Ce projet est une feuille de route à partager et à enrichir. Elle donne du sens à notre action. Elle est indispensable à la compréhension des enjeux à relever.

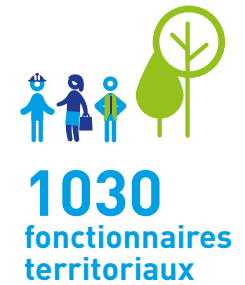
LE COTENTIN, UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SERVICE D'UN TERRITOIRE



Création au 1^{er} janvier 2017

La Communauté d'agglomération du Cotentin regroupe les anciennes Communautés de communes du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Église et du Val de Saire

+ les deux Communes Nouvelles : Cherbourg-en-Cotentin, La Hague



LES PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- // Développement économique
- // Enseignement supérieur et Recherche
- // Aménagement de l'espace
- // Équilibre social de l'habitat
- // Politique de la ville
- // Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- // Santé et accès aux soins
- // Eau et assainissement
- // Gestion des déchets ménagers
- // Protection de l'environnement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Un territoire d'attractivité

1^{er} pôle économique de la Manche

11 834 établissements

+ 9 % supplémentaires entre 2010 et 2016

1,2 million de nuitées marchandes

53 790 emplois salariés

dont près d'1/4 dans l'industrie

AMBITION

DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU COTENTIN POUR FAVORISER L'EMPLOI

Le développement économique est la première compétence de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Aux côtés de la Région et des chambres consulaires, elle fixe les conditions de son attractivité et de son développement.

Si notre vitalité économique est soutenue de longue date par la présence de l'industrie et de grands donneurs d'ordre (construction navale, énergie...), le Cotentin fait face à des mutations économiques, amplifiées par la concurrence de plus en plus marquée entre les territoires.

Dans les années à venir, notre territoire devra prendre le meilleur parti des changements en cours avec la mise en place d'une économie connectée, collaborative mais aussi et surtout durable. Il lui faudra pour cela continuer à s'appuyer sur son savoir-faire agricole et industriel, tout en agissant en faveur de la diversification de son tissu économique.

ATOUS



// DES SAVOIR-FAIRE D'EXCELLENCE

Énergie, construction navale, travail des métaux et agroalimentaire
Territoire labellisé «territoire d'industrie»
700 établissements industriels
13 000 emplois
2 718 artisans



// DES RESSOURCES MARITIMES ET AGRICOLES

75 % de terres agricoles
Cherbourg, 3^e port de pêche normand (5 508 tonnes en 2017)
3 points de débarque Barfleur, Saint-Vaast, Barneville-Carteret (898 tonnes en 2017)



// UN FORT POTENTIEL TOURISTIQUE

19 Bureaux d'information touristique
142 000 touristes accueillis en 2016
Plus de 3 500 anneaux de plaisance dans nos ports

Faciliter l'implantation et la création d'entreprises



Plus de 40 zones d'activités

représentant plus
de 300 ha de terrains

15 000 m² de locaux d'activités

Hôtels et pépinières
d'entreprises, ateliers
de stockage
et de production

526 employeurs de l'ESS

18% de l'emploi salarié
privé du Cotentin

Aujourd'hui et demain, une offre pertinente d'espaces d'activité

S'agissant du développement économique, la loi « NOTRe » du 7 août 2015 a confirmé le rôle des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme référents privilégiés des entreprises et porteurs de projets en matière d'implantation. « Porte d'entrée » sur le territoire, notre communauté d'agglomération détient une compétence exclusive pour l'aménagement, la gestion et la commercialisation de zones d'activité. En intervenant également sur l'offre immobilière (ateliers, bureaux), elle se situe au cœur du processus de création et de développement.

Pour être au plus près des besoins et anticiper les évolutions futures, elle reste à l'écoute du tissu économique, tout en œuvrant à l'attractivité du Cotentin pour accueillir de nouvelles activités. Objectif : garantir une offre immobilière et foncière pertinente dans les 5 à 10 années à venir.

Soutenir et promouvoir toutes les formes d'activité

Parce qu'il existe différentes manières d'entreprendre, l'agglomération entend développer avec ses partenaires des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat au sens large. Le Cotentin soutient en particulier l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), qui regroupe sur son territoire 526 employeurs (associations, mutuelles...) et plus de 6 300 salariés (18% de l'emploi salarié privé).

La compétence « Développement économique » intègre également la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Dans ce domaine, la communauté d'agglomération entend faire de la dynamisation des cœurs de villes l'une de ses priorités, aux côtés des villes et des consulaires.

Soutenir l'emploi sur le territoire



Faire converger les compétences et les talents

Créer les conditions favorables à l'implantation et à la croissance des entreprises suppose du capital humain, et donc la création d'emplois pour des salariés qui sont aussi des habitants du territoire. L'enjeu pour le Cotentin est d'attirer et de conserver les compétences, en prenant en compte les caractéristiques du monde économique d'aujourd'hui.

Sa situation de porte d'entrée maritime de la Normandie, mondialement connue et ouverte à l'export, joue en sa faveur. Le Cotentin s'inscrit déjà dans une économie connectée et mondialisée, avec de grands donneurs d'ordre et des PME aux savoir-faire reconnus. L'objectif est de renforcer cette tendance, pour qu'elle bénéficie au plus grand nombre et contribue au rayonnement du territoire.

Une politique globale d'attractivité économique

En coopération avec d'autres autorités locales, l'agglomération intervient dans le cadre d'accord de coopération décentralisée ou encore de projets européens, notamment en faveur des échanges économiques à l'international. Elle soutient par ailleurs les dirigeants d'entreprise dans leur démarche de recrutement, à travers une cellule d'accueil des nouveaux salariés. Le tout complété par une communication spécifique sur l'offre du territoire en termes d'activités, de services et de qualité de vie.

Parallèlement, l'agglomération participe au service public de l'emploi en soutenant financièrement la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Cotentin qui porte plusieurs dispositifs en faveur de l'orientation et de l'insertion, comme le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).



« Le Cotentin, connaît une dynamique économique sans précédent avec de nombreux projets créateurs d'emplois en cours et cela dans quasiment toutes les filières. Nous nous devons de mettre tout en œuvre pour accompagner cet essor qui participe à la vitalité du territoire. »

BENOÎT ARRIVÉ
1^{er} Vice-Président
Développement
économique et emploi

53 790 emplois salariés

+ 3 % depuis 2010
(baisse de 2,8 %
en Normandie)



La Communauté d'agglomération du Cotentin soutient le concours « Toutes pour Elles – Femmes entrepreneures » du collectif « Toutes pour Elles – Osez entreprendre ! » dont l'ambition est d'aider les femmes à créer leurs entreprises. Ici la remise des prix 2018.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Ouverture d'une antenne de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à la pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix
- // Élaboration d'un schéma d'accueil des entreprises
- // Soutien des politiques en faveur de la création d'entreprises
- // Définition d'une stratégie d'aménagement commercial

- // Coordination des actions de soutien au commerce et à l'artisanat local (ex : Opération Collective de Modernisation)
- // Sensibilisation à l'entrepreneuriat : entrepreneuriat étudiant, économie circulaire, Économie Sociale et Solidaire...

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Mise en place d'une cellule d'accompagnement des salariés pour centraliser toutes les demandes liées à l'installation sur le territoire : logement, école, emploi du conjoint...
- // Accompagnement des entreprises dans leur recherche de compétences extérieures et politique d'accueil des salariés sur le territoire

- // Développement d'actions de marketing économique
- // Renforcement des échanges économiques grâce à des coopérations nationales et internationales
- // Soutien des dispositifs en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle



En 2017, la communauté d'agglomération a organisé, en partenariat avec la CCI Franco-Coréenne et Ouest Normandie, une rencontre entre chefs d'entreprises normandes et coréennes.

Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche, au service de l'innovation



2100 étudiants

dont 925 étudiants rattachés à l'université de Caen (650 pour l'IUT, 242 pour l'ESIX, 33 pour les licences pro)

127 étudiants au Cnam-Intechmer

1 campus

5 laboratoires de recherche

le LUSAC (Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées), le Greyc (imagerie médicale), Biomea (biologie des mollusques marins), l'association Corrodys et le laboratoire de Radioécologie Marine (IRSN)



« Le Cotentin est la première intercommunalité de Normandie à construire un Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche. Celui-ci a pour but d'affirmer les spécificités et les savoir-faire du pôle universitaire du Cotentin et de l'inscrire dans une dynamique de complémentarité avec les autres sites régionaux. »

DAVID MARGUERITTE
Vice-Président
Enseignement supérieur et Recherche

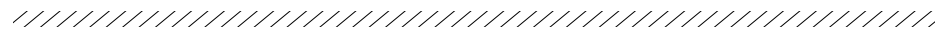
Une offre de formations adaptées aux besoins de demain

Le développement économique suppose aussi d'anticiper l'activité à venir et les compétences liées en adaptant l'offre de formations, notamment en matière d'enseignement supérieur et de recherche. L'enjeu est d'autant plus grand dans la compétition actuelle des territoires pour accueillir les richesses immatérielles liées à l'économie de la connaissance (dont l'intelligence artificielle).

Aujourd'hui, le Cotentin compte 2100 étudiants, un campus et plusieurs établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) rattachés pour certains au CNAM ou à l'Université de Caen. Demain, l'enjeu sera de conforter et d'enrichir cette offre pour attirer et former des jeunes sur le territoire.

Le pôle universitaire, moteur du développement économique

L'agglomération s'est dotée d'une compétence spécifique pour soutenir l'enseignement supérieur et la recherche. Elle pourra poursuivre les actions menées par les structures qui l'ont précédée, mais aussi ouvrir de nouvelles possibilités dans le cadre d'une stratégie à définir. Cette politique publique, articulée au contexte régional, poursuivra plusieurs objectifs, qu'il s'agisse de soutenir la vie étudiante ou de promouvoir des projets innovants.



Inauguré en 2017, le **hall technologique** réunit sur un site unique et fonctionnel les équipes de recherche, les laboratoires et les entreprises pour favoriser les synergies.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Définition et mise en place d'un Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche
- // Soutien au site universitaire du Cotentin
- // Valorisation et mise en réseau de toutes les formes d'innovation
- // Actions en faveur de la vie étudiante

Intégrer l'agriculture et la pêche dans notre modèle de développement



Entre terre et mer, le poids du secteur primaire

Le Cotentin peut s'appuyer sur la richesse de ses ressources agricoles et maritimes. Spécialisé dans l'élevage bovin et la culture maraîchère, il représente le quart de la surface agricole utilisée de la Manche. Il dispose aussi d'une flottille de pêche conséquente, de trois centres de débarque et d'une criée. La diversité et la qualité des productions de l'agriculture et de la pêche ont permis le développement d'un important secteur agro-alimentaire sur le territoire.

Des activités à soutenir et valoriser

Aujourd'hui confrontés au vieillissement des équipements et à des difficultés de recrutement, ces secteurs offrent pourtant de vraies perspectives de carrière. L'innovation y occupe une place croissante, en matière de préservation de l'environnement ou encore d'utilisation des nouvelles technologies. Le tout dans un contexte européen et national qui met l'accent sur la sécurité et la qualité alimentaire, en particulier dans la restauration collective publique.

Pour accompagner ces mutations, l'agglomération apportera sa contribution à la valorisation des métiers et productions agricoles, à la structuration de l'offre alimentaire en faveur des circuits courts, tout en impliquant les citoyens, à la campagne comme en ville.



En 2018, l'Agglomération du Cotentin a souhaité s'associer au **Festival de la Terre et de la Ruralité**, 3^e manifestation agricole manchoise après la Foire Saint-Denis de Lessay et la Foire Saint-Martin de Saint-Hilaire du Harcouët. Ces deux jours d'animation ont été un succès, avec 14 000 visiteurs.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Soutien des circuits de proximité pour une alimentation de qualité (ex : réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial)
- // Aide à l'implantation et au développement des entreprises de transformation pour les produits de la mer et l'agriculture
- // Soutien des projets d'infrastructures en lien avec les partenaires (CCI, Baie du Cotentin)

22% d'établissements spécialisés

dans l'exploitation des matières premières

2 173 exploitations agricoles

216 établissements industriels agroalimentaires

Près de **140 postes de pêche** répartis sur les différents ports du Cotentin

Utiliser notre potentiel maritime comme levier de croissance



2^e bassin d'emplois

liés aux activités maritimes en Normandie

6 700 emplois, dont 2/3 dans la construction navale

630 549 passagers transmanche

1 177 438 tonnes de marchandises en transit



Vidéo La filière navale et nautique du Cotentin à découvrir sur la chaîne Youtube « Agglomération du Cotentin »

Le Cotentin, vivier de l'économie bleue

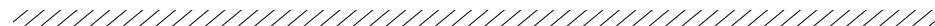
Au cœur de la Normandie, 3^e région maritime française en nombre d'emplois, le Cotentin présente un vrai potentiel de croissance en la matière. Les besoins en main d'œuvre sont réels, de la construction navale à la valorisation des produits de la mer. À cela s'ajoute de vraies perspectives d'innovation, notamment liées à l'essor de la marétiq, avec des sources d'application pour la navigation ou la logistique portuaire.

Pour encourager cette dynamique et la création de nouvelles activités, il s'agira de privilégier une approche filière, en fédérant tous les acteurs concernés, mais aussi inter-filières, en facilitant notamment le

déploiement des usages et services numériques (réalité virtuelle, plateformes locales pour le partage de données...).

Demain, un pôle d'activités maritimes

Le Cotentin pourra également s'appuyer sur ses ports qui concentrent nombre d'activités, à l'image de Cherbourg, qui réunit activités militaires, transmanche/croisières, commerce, pêche et plaisance. Sa position en Normandie est aujourd'hui confortée par son appartenance à Ports Normands Associés, avec le port de Caen et prochainement celui de Dieppe. Une façade portuaire qui vient conforter son ouverture à l'international.



Le **CNAM-Intechmer** accueille les étudiants et les chercheurs dans le domaine de la mer.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

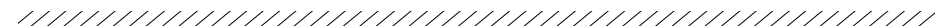
- // Adoption d'un Plan croissance bleue
- // Contribution à un positionnement renforcé du port de Cherbourg
- // Développement d'actions d'animation, de promotion et de développement de filières liées à la mer

Faire du Cotentin un démonstrateur du mix énergétique



Aujourd'hui, un pôle énergétique confirmé

Le Cotentin exporte déjà de l'électricité et verra son potentiel croître fortement dans les années à venir. Les mises en service de l'EPR et de l'usine de pâles d'éoliennes le placeront à la pointe de la technologie mondiale en faveur du mix énergétique. Pour conforter son positionnement, le Cotentin pourra s'appuyer non seulement sur sa capacité à mobiliser ses forces vives autour de grands chantiers, mais aussi sur son inclination à accueillir l'innovation et l'expérimentation. Le Cotentin conduit d'ores et déjà des projets liés à l'hydrogène, pour la mobilité ou encore le stockage de l'énergie.



L'implantation de l'usine de pâles d'éoliennes **LM Wind Power** permet au Cotentin de développer le mix énergétique.

Demain, un laboratoire de la 3^e révolution industrielle

À l'heure de la transition énergétique, le Cotentin se doit de soutenir l'innovation, notamment en lien avec le déploiement des usages et des services numériques. À long terme, l'enjeu est de faire du Cotentin un laboratoire de la 3^e révolution industrielle, autour du développement de l'énergie décarbonée, des réseaux intelligents et du stockage de l'énergie.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Soutien apporté à plusieurs projets en lien avec l'hydrogène, dont le projet régional Eas-hymob pour l'installation de stations-service à hydrogène
- // Contribution au positionnement et à la promotion du Cotentin comme territoire d'énergies
- // Soutien aux initiatives, en collaboration avec d'autres territoires, en Normandie, en France et à l'étranger
- // Accompagnement des grands projets industriels pour favoriser leurs retombées économiques

L'énergie : 50% des emplois industriels

L'industrie nucléaire, 1^{er} employeur du secteur privé

550 projets de recrutements à LM Wind Power

Plus de 10 000 GWh

soit l'équivalent de 4 ou 5 réacteurs nucléaires : c'est le potentiel du Cotentin pour la production d'énergie renouvelable (hydrolien, éolien, bois énergie, méthanisation)

Organiser l'économie touristique du territoire



230 M€
de dépenses de
consommation

2 400 emplois

**10 sites
touristiques**
qui totalisent plus
de 500 000 visiteurs

Le tourisme en Cotentin, une valeur sûre

L'activité touristique, au-delà des aléas conjoncturels, a toujours représenté une valeur sûre pour l'économie. Alors que beaucoup de territoires semblent avoir épuisé ce relais de croissance, le Cotentin n'est encore qu'au début de son histoire avec cette filière. Pour cela, la communauté d'agglomération doit accompagner et stimuler l'économie touristique non délocalisable, porteuse d'emplois et d'attractivité pour le territoire.

Des acteurs réunis en Société Publique Locale (SPL)

Jusqu'alors portée par 12 structures, la compétence liée à la promotion du tourisme est désormais conduite d'une seule voix dans le Cotentin. Une Société Publique Locale a été créée pour porter l'office de tourisme du Cotentin. Composée d'élus, d'acteurs institutionnels mais aussi de professionnels du tourisme, elle s'attachera à promouvoir notre territoire et à faire rayonner la presqu'île comme une destination à part entière.



Vidéo Le Cotentin,
un incroyable terrain
de jeu à découvrir
sur la chaîne Youtube
« Agglomération
du Cotentin »



Les sites touristiques et paysages du Cotentin, comme ici le **Landemer**, attirent touristes et passionnés d'excursions.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Définition d'une stratégie d'actions** pour le nouvel office de tourisme intercommunal

// **Soutien et accompagnement des acteurs** de l'économie touristique

// **Déploiement d'actions de communication et de marketing territorial**

// **Mise en réseau des acteurs** pour renforcer la chaîne de service touristique et de promotion du territoire

Faire du Cotentin une grande destination touristique européenne



Une destination sans équivalent en France

L'enjeu est de transformer un espace géographique connu en une destination touristique différenciante, porteuse de sens et fréquentée toute l'année. Le tout en s'appuyant sur les atouts du Cotentin :

- une localisation quasi insulaire pour un dépaysement assuré ;
- un terrain de jeux de plein air exceptionnel ;
- une histoire et un patrimoine dense et riche pour un contenu intelligent et sensible garanti ;
- une richesse de savoir-faire et de productions : un concentré des produits du terroir Normand, les saveurs de la mer en plus.

Des filières touristiques à développer

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- révéler & enrichir : apporter du contenu

autour des thématiques majeures que sont un patrimoine naturel d'exception et des activités pour tous, récréatives et relaxantes, dans une nature préservée ;

- animer & mettre en mouvement : dynamiser le territoire via une politique événementielle vecteur de notoriété pour le territoire et confortant son image et son positionnement ;
- qualifier & perfectionner : aménager l'espace, développer une culture « tourisme », viser l'excellence en matière d'accueil ;
- désaisonnaliser & diversifier : développer une stratégie de commercialisation pour tous les types de publics, jouer un rôle d'opérateur pour la cible des acteurs professionnels et faciliter la mise en marché et l'agrégation de l'offre pour les individuels ;
- s'affirmer et exister : renforcer la notoriété et faire évoluer l'image générale et les images associées, avec une marque touristique bien identifiée.

170
monuments
historiques

**6 jardins
remarquables**

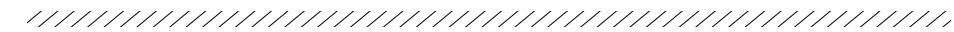
197 km
de sentier
de grande
randonnée
GR223

**15 bases
nautiques**



« Cette Presqu'île est riche et unique. Nous devons définir une véritable stratégie de développement touristique afin que notre territoire devienne une destination phare du tourisme français et lui offrir un rayonnement à l'échelle européenne. »

**GENEVIÈVE
GOSSELIN-FLEURY**
Vice-Présidente
Développement et
Promotion du Tourisme,
Actions Extérieures
et Coopérations



PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Coordination et mise en réseau des bases nautiques**

// **Entretien et aménagement des sentiers de randonnées**

// **Soutien ou création d'événements moteurs et porteurs d'image**

// **Accompagnement à la qualification et au perfectionnement de l'action des opérateurs** pour un accueil de haute qualité

// **Mise en valeur du patrimoine** (habitations, paysages, phares, canots, ouvrages maritimes...)



Entre terre et mer, les paysages de la presqu'île du Cotentin sont riches et uniques. Des atouts que l'agglomération souhaite mettre en valeur.

Un territoire de vie



1 884
commerces

41,5 ans
âge moyen de la
population du Cotentin

126
habitants/km²

AMBITION

CONTRIBUER À LA QUALITÉ RÉSIDENTIELLE ET CONSTRUIRE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN DÉVELOPPANT L'OFFRE DE SERVICES

L'attractivité résidentielle d'un territoire tient tant à la qualité de son cadre de vie qu'à sa capacité à apporter des réponses adaptées aux besoins de tous ses habitants. En cela les services offerts dans le Cotentin, qu'ils soient rendus par un opérateur public, associatif ou privé, constituent un levier décisif au maintien et à l'installation de populations. Ils sont tout aussi essentiels à l'aménagement et à la cohésion sociale du territoire.

Emplois, transports, logements, services de santé..., l'ambition de la communauté d'agglomération est de contribuer à construire une offre structurée et équilibrée sur l'ensemble du territoire. Le tout en inscrivant la proximité avec l'usager et le citoyen au cœur de son action, dans le respect des territoires historiques.

ATOUTS



// UNE BONNE RÉPARTITION DES SERVICES

Une armature urbaine et rurale au service d'un mode de développement solidaire alliant renforcement des fonctions métropolitaines et renforcement de la proximité

16 communes de plus de 1 500 habitants

90% de la population habitant une commune dotée d'au moins 1 service



// DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION DÉVELOPPÉS

La N13, liaison en 2x2 voies Cherbourg-Caen en 1h, puis Paris via l'A13

Un maillage dense de routes secondaires

6,5 millions de voyages/an sur le réseau urbain



// UN CADRE RÉSIDENTIEL DIVERSIFIÉ

101 523 logements, composés à **75%** de maisons individuelles

8 logements sur 10 en résidence principale et occupés à **59%** par des propriétaires

19 081 logements locatifs sociaux, soit **51,1%** du parc locatif social du département de la Manche

Structurer l'offre de services à la population



8 Maisons de Services Aux Publics

- 1 labellisée
- 3 en cours de labellisation
- 4 antennes associées

Une approche globale à l'échelle du Cotentin

Cycle de l'eau, déchets, habitat, santé, transports, équipements structurants, accompagnement à l'emploi ou encore gestion des Maisons de Services Aux Publics (MSAP) : les compétences de la communauté d'agglomération couvrent un large spectre d'action en matière de services à la population. Pour profiter de ce potentiel de structuration sans précédent, l'enjeu est d'abord de mieux comprendre le fonctionnement et l'organisation des différents services à l'échelle du Cotentin.

Consolider le maillage en MSAP

Pour assurer un maillage et une organisation optimale de l'offre de services, la communauté d'agglomération s'appuiera notamment sur les Maisons de Services Aux Publics, lieux d'accueil privilégiés des habitants. Au-delà de son périmètre de compétences, elle interviendra dans l'amélioration de l'accessibilité et la qualité de l'offre globale du territoire, en renforçant les synergies et complémentarités avec ses partenaires.



Les MSAP (comme celle du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin inaugurée en août 2017) permettent aux usagers d'effectuer en un seul lieu toutes leurs démarches : suivi de dossier pour les allocations, télédéclaration aux impôts, dépôt de candidature en ligne auprès des relais de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)...

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// État des lieux des équipements et de l'offre de services sur le territoire

// Harmonisation de l'accueil de proximité via les Maisons de Services Aux Publics

// Partenariats avec les opérateurs pour développer la complémentarité des services

// Adaptation de l'offre aux dynamiques territoriales

// Mise en œuvre du Schéma départemental d'accessibilité aux services publics

Définir une politique des équipements communautaires harmonisée



La définition d'équipements d'intérêt communautaire

À sa création, la communauté d'agglomération a repris l'ensemble des équipements communautaires des anciennes Communautés de communes. Au terme du délai de 2 ans dont elle disposait, elle a décidé de conserver certains équipements et d'en rétrocéder d'autres, en distinguant ceux impliquant l'ensemble du territoire communautaire et ceux relevant d'un niveau de proximité proche du bassin de vie ou de la commune (équipements sportifs, écoles, aides aux associations locales...).

Les équipements du ressort de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2019

- les équipements liés à l'enseignement supérieur et la recherche ;
- les centres de secours et de lutte contre l'incendie ;
- les équipements de santé réalisés dans le cadre de structures libérales de soins pluri-professionnelles de premiers recours, disposant d'un projet de santé collectif associant les professionnels de santé de la

zone d'influence de la structure, sous maîtrise d'ouvrage publique ;

- les Maisons des Services au Public ;
- les équipements sportifs suivants : espaces aquatiques, piscines et bassin d'apprentissage situés dans des communes dont la densité de population est inférieure à 1 000 habitants au km² ;
- les bases nautiques, restituées aux communes mais dont elle assurera la coordination et la mise en réseau à l'échelle du Cotentin ;
- les golfs du Cotentin dont elle assurera l'aménagement, la gestion et l'accompagnement ;
- les équipements structurants pour la filière équine : centre équestre et stade hippique des Pieux, stade hippique de La Hague et hippodrome de Cherbourg en Cotentin ;
- les équipements culturels suivants : Hangar à dirigeables d'Ecausseville, cinéma de Réville, Cité de la Mer, planétarium Ludiver, moulin de Fierville-Les-Mines et moulin de Marie Ravenel ;
- les équipements relevant du domaine privé de la communauté d'agglomération (logements, caserne de gendarmerie, bâtiments professionnels ou bureaux loués à des organismes publics ou privés, centres d'hébergement...).



La Cité de la Mer fait partie des équipements passés sous la compétence communautaire au 1^{er} janvier 2019.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Définition des équipements d'intérêt communautaire

// Poursuite des projets d'équipements engagés par les précédents territoires

// Organisation de la répartition spatiale équilibrée des équipements structurants

// Appui aux démarches de mise en réseau des équipements

// Valorisation des équipements communautaires

// Identification des grands équipements manquants nécessaires à l'attractivité du Cotentin

Instituer une gouvernance communautaire des questions de santé



« L'agglomération du Cotentin figure parmi les collectivités les plus précoces, à avoir conçu et présenté un véritable plan d'action pour la santé. Il est synonyme d'une vision à long terme pour organiser une offre de soin durable au profit de tous les habitants. »

JACQUES COQUELIN
Vice-Président
Équipements
structurants et Santé

Un engagement politique fort

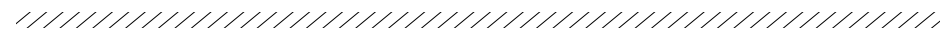
Le Cotentin est aujourd'hui confronté à une baisse des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes et spécialistes, associée à une recrudescence des besoins liés au vieillissement de la population. Pour y remédier, la communauté d'agglomération a intégré l'attractivité médicale au cœur de son action, en articulant sa politique à celles déployées nationalement, régionalement et localement par les autres partenaires du secteur de la santé.

Agir en concertation avec la communauté médicale

La présence de structures ou projets d'exercice regroupés, comme l'action de nombreuses institutions (Agence Régionale de

Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Union Régionale des Médecins Libéraux, Conseil départemental), sont autant d'atouts pour soutenir et développer l'offre de santé et l'accès aux soins du territoire. L'enjeu est aujourd'hui de rationaliser et de garantir la lisibilité de ces dispositifs offerts à la population.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération souhaite proposer aux acteurs de santé du territoire une gouvernance conjointe sur ces questions. Objectifs : mettre en cohérence les espaces de concertation et les outils d'appui existants, mais aussi poser le cadre d'un dialogue pérenne entre collectivité et professionnels. La création de cette nouvelle instance et son fonctionnement est l'élément central du plan d'action santé.



PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Réalisation d'un diagnostic sur l'offre de soin auprès de plus de 500 professionnels de santé et élus, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), Cherbourg-en-Cotentin et le département de la Manche

// Création et animation d'un Conseil de santé du Cotentin

// Création et animation d'un collège de professionnels de santé du Cotentin



Pour développer l'attractivité médicale et garantir une offre de soin durable aux habitants, le Cotentin s'est doté d'un **plan d'action pour la santé**.

Renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire



Attirer et favoriser la mise en réseau des professionnels de santé

Aujourd'hui, les besoins et difficultés identifiés par les territoires présentent de nombreuses similitudes qui plaident en faveur d'une cohésion renforcée des acteurs de santé. Les solutions mutualisées sont encore rares, conduisant les acteurs à multiplier des démarches bilatérales, souvent peu efficaces au regard de l'investissement qu'elles nécessitent. Pour y remédier, la communauté d'agglomération entend faciliter l'installation et les projets de regroupements de professionnels, eux-mêmes vecteurs d'attractivité et d'optimisation de l'accès aux soins.

Promouvoir le territoire auprès des futurs praticiens

En l'absence de faculté de médecine sur le territoire, l'enjeu est de faire connaître le Cotentin aux jeunes professionnels, et plus en amont possible, pour les encourager à s'y installer durablement avec leur famille. L'offre de formation constitue un autre levier pour leur permettre d'évoluer dans leur carrière, en plus de favoriser leur mise en réseau.

1 médecin pour 1 767 habitants

contre 1 pour 819 à l'échelle nationale

110 médecins généralistes

libéraux recensés par la CPAM en 2017, dont les 2/3 ont plus de 55 ans

Une centaine de jeunes internes

présents aux Paradis de Cherbourg chaque année

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Promotion du territoire auprès de nouveaux professionnels de santé : opération « les Paradis de Cherbourg », soirée d'accueil des jeunes internes en stage de six mois sur le territoire

// Aide à l'installation de nouveaux professionnels

// Accompagnement des projets de regroupements pluri-professionnels et de renforcement de l'offre

// Renforcement de la cohésion des acteurs de santé du Cotentin dans une logique territoriale : désignation d'animateurs en charge des liens entre le Cotentin et les institutions de formation, recensement des besoins et opportunités pour l'accueil de stagiaires

// Soutien à la formation des professionnels de santé : sensibilisation des jeunes à ces métiers, facilitation de l'accès aux études de médecine, appui aux professionnels dans leurs besoins de formation



Du 29 juin au 1^{er} juillet 2018, la nouvelle édition des « Paradis de Cherbourg » a permis de faire découvrir le Cotentin à près de 100 internes en médecine. Une véritable opération séduction avec challenges sportifs, présentation de l'offre de soins, speed-meeting avec les praticiens, rando-découverte...

Vidéo Les Paradis de Cherbourg à découvrir sur la chaîne Youtube « Agglomération du Cotentin »

Améliorer l'accès aux soins



1 centre hospitalier public

le CHPC (929 lits)

1 établissement de santé privé

la polyclinique du Cotentin (125 lits)

1 établissement de SSR

(soins de Suite et de Réadaptation), Korian l'estran

1 fondation œuvrant notamment en santé mentale

La Fondation Bon Sauveur de la Manche

1 Pôle Santé Libéral Ambulatoire

et 2 en projet

1 centre de santé infirmiers associatif

Le déploiement de la télésanté

La télésanté recouvre l'ensemble des actions de soins de prévention réalisés à distance, impliquant un professionnel de santé ou le patient lui-même. À cela s'ajoute la télémedecine, soit l'ensemble des actes médicaux réalisés à distance nécessitant l'intervention d'un médecin.

La communauté d'agglomération entend favoriser ces outils, trop peu développés sur le territoire pour des raisons tant culturelles (manque d'information et de sensibilisation des professionnels...) que pratiques (temps à mobiliser, couverture en très haut débit...).

Développer les coopérations

L'accent doit notamment être mis sur la coopération ville/hôpital. En dépit d'un historique du territoire plutôt riche, cette articulation est jugée insuffisante dans les faits par les professionnels de santé. Elle est pourtant cruciale pour optimiser l'accès aux soins et les parcours de santé.



Les dispositifs de télésanté favorisent une transmission rapide des données entre professionnels de santé, à l'image de cette caméra ophtalmologique permettant de réaliser un examen de « fond de l'œil ».

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Outillage des professionnels de santé** du territoire en matière de coopération et de télésanté (diffusion des outils de transferts de tâches, de coopération et de télésanté, formation à leur utilisation...)

// **Renforcement du lien entre médecine de ville et secteur hospitalier**, ainsi qu'entre secteur sanitaire et secteur médico-social

// **Contribution au déploiement du service sanitaire**

Développer une approche de la prévention



Au-delà des dispositifs généraux (dépistage des cancers...) ou de la politique conduite par la commune de Cherbourg-en-Cotentin, l'action en matière de prévention reste peu lisible et organisée à l'échelle du territoire communautaire. Elle constitue pourtant un levier essentiel de réduction des inégalités.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération entend capitaliser sur les expériences de ses territoires et les dispositifs nouvellement mis en place, pour favoriser l'émergence d'une réelle culture de la prévention et diffuser les bonnes pratiques.

26,9 % de personnes de plus de 65 ans

dans le Cotentin (contre 24 % à l'échelle nationale)

33 % de personnes de moins de 30 ans

dans le Cotentin (contre 36,5 % à l'échelle nationale)

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Aide à la diffusion des bonnes pratiques sur le territoire** (état des lieux, dispositif d'échanges des bonnes pratiques...)

// **Accompagnement d'un projet de Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) unique** à l'échelle du territoire communautaire



Lieu d'information privilégié des personnes âgées et de leur entourage, les **CLIC** (Centres Locaux d'Information et de Coordination) du territoire portent aussi des actions, comme ici une animation sur le thème de l'équilibre alimentaire.

Organiser le transport, la circulation et le stationnement

Ouvrir le Cotentin aux dynamiques extérieures

8 lignes urbaines régulières
 13 000 voyages réalisés/jour



6 lignes interurbaines régulières

3 lignes estivales

3 647 trajets
 en transport à la demande en 2017

66 % des habitants
 souhaitent réduire l'usage de la voiture au quotidien et 17 % ne savent pas comment faire

18 aires de covoiturage officielles



« L'élaboration d'un Plan de Déplacements est obligatoire pour une collectivité comme la nôtre. Le futur réseau urbain doit anticiper la création de connexions avec le réseau

de dessertes des communes de l'ensemble de l'agglomération, pour mieux irriguer le territoire du Cotentin et faciliter les déplacements de chacun. »

NOËL LEFÈVRE
 Vice-Président
 Transports et Mobilités

Gérer les solutions de transports au quotidien

En qualité d'Autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'agglomération du Cotentin gère l'intégralité des transports publics routiers de voyageurs : urbains, non urbains, scolaires et à la demande. Tout en ayant délégué la gestion quotidienne des réseaux non urbains à la Région et les transports urbains à la société Keolis, c'est elle qui définit l'offre de transports proposée aux habitants.

Au-delà des traditionnels transports en commun, l'accent sera porté sur d'autres formes de mobilité comme l'autopartage, le covoiturage et les modes doux (marche à pied, vélo...) comme autant d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Un Plan de Déplacements du Cotentin pour les 10 prochaines années

En 2017, la communauté d'agglomération a lancé son Plan de Déplacements. Sur la base d'un diagnostic prospectif des besoins, il s'agira de construire une stratégie et un programme de mobilité visant à améliorer les conditions de déplacement. Avec un double défi :

- garantir l'égalité d'accès de tous les territoires à des services de mobilité adaptés et durables ;
- améliorer l'interconnexion entre les transports urbains et interurbains ainsi qu'entre les différents modes de transport, d'initiatives publiques, privées et associatives.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Élaboration d'un Plan de Déplacements du Cotentin (PDC)** pour une adoption fin 2019/début 2020

// **Mise en service d'un Bus Nouvelle Génération** sur Cherbourg-en-Cotentin

// **Création d'un comité « modes doux »**

// **Réalisation d'une étude « intermodalité » des gares du Cotentin**

// **Déploiement d'une offre évoluée de services de transport public et à la demande**

// **Promotion et développement des modes de déplacement doux** (aménagements, stationnements, services de location, sensibilisation...)

// **Création d'un Pôle d'Échange Multimodal** à la gare de Cherbourg



Un positionnement géographique revendiqué

Situé en bout de presqu'île, le Cotentin paraît enclavé et éloigné des grands centres urbains. Envisagé à l'aune de sa « maritime », ce positionnement géographique est un atout. Son « avancée » sur la manche favorise la connexion du territoire au reste du territoire national et au reste du monde. L'objectif est de développer des réseaux d'infra-structure et de transport, en renforçant le lien entre les espaces maritime et terrestre.

S'affranchir des distances

Au-delà de la connexion aux réseaux européens et internationaux, l'objectif est bien d'offrir un cadre de vie attractif aux habitants.

En constituant une interface entre les différents partenaires (régionaux, nationaux, communaux), la communauté d'agglomération doit articuler les échelles de projet au service de la structuration du territoire et de son désenclavement terrestre.

À cela s'ajoute le développement des outils numériques dans un monde toujours plus connecté. Tout en poursuivant le déploiement de la fibre optique, la Communauté d'agglomération du Cotentin soutiendra les innovations pour développer l'économie servicielle au bénéfice des habitants. Démarches en ligne, travail à distance, espaces de coworking..., ce prolongement « numérique » permettra aussi d'attirer de nouveaux habitants, en répondant aux besoins émergents des différents publics.

1 aéroport
 vers l'Europe du Sud et la Méditerranée

2 gares ferroviaires
 à Cherbourg et Valognes

3 ports
 Cherbourg (vers l'Irlande, l'Angleterre), Diélette (vers les îles anglo-normandes), Barneville-Carteret (vers Rennes, Nantes)

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Nouvelle billettique numérique dans les transports urbains**

// **Participation avec nos partenaires (État, Région et Département) à la structuration des réseaux** qui contribuent au désenclavement du territoire : routier, ferroviaire, maritime et aérien

// **Couverture totale du territoire en fibre optique** d'ici 2029 (Manche Numérique)

// **Accompagnement du développement des outils numériques** et de leurs usages, soutien aux initiatives innovantes au service des habitants

// **Poursuite des efforts d'amélioration des infrastructures**



La nouvelle billettique du réseau urbain de transport en commun a notamment pour objectif de simplifier l'accès aux transports et de développer l'intermodalité.

Répondre aux attentes locales en matière d'habitat, de logement et d'hébergement



2,24 personnes/logement

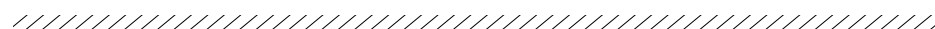
79,8% de résidences principales

Le lancement d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'habitat et les conditions de logement constituent une composante essentielle de l'attractivité résidentielle du territoire. Compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, la Communauté d'agglomération du Cotentin s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat. Sur la base d'un diagnostic préalable, ce document définira les orientations stratégiques et un plan d'actions opérationnelles sur une période de 6 ans, à compter de 2020.

Offrir des réponses adaptées aux différents publics

Les besoins et les attentes en matière de conditions de logement sont de natures différentes selon les publics. Propriétaires, locataires du parc privé et public, jeunes et étudiants, personnes âgées, personnes en situation de fragilité sociale et économique, gens du voyage : l'enjeu est d'apporter des solutions à chacun, tout en tenant compte de la diversité des situations et des dynamiques locales.



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par l'agglomération sur Cherbourg-en-Cotentin permet aux propriétaires de bénéficier d'aides financières pour les travaux de réduction énergétique et d'accessibilité pour leurs logements.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)**

// **Développement d'une politique adaptée aux enjeux et aux besoins en logements** : accession à la propriété, logement locatif social, logement pour des publics ciblés, renouvellement urbain, réhabilitations énergétiques...

// **Maintien d'une qualité architecturale urbanistique et paysagère cohérente avec l'existant**

// **Favoriser le développement d'éco-quartiers et d'éco-hameaux**

Répartir la construction de logements sur le territoire



Une offre diversifiée et équilibrée à l'échelle du Cotentin

L'enjeu du Programme Local de l'Habitat (PLH) est d'apporter des solutions de logement adaptées mais aussi de répartir l'offre de manière harmonieuse sur l'ensemble du territoire. La diversité des marchés locaux de l'habitat du Cotentin, entre espaces urbains, centres-bourgs, espaces littoraux et rétro-littoraux, secteur péri-urbain et secteur rural, démontre la nécessité d'apporter une complémentarité de réponses.

Devront également être pris en compte l'évolution démographique et économique, les besoins des habitants actuels et futurs, la desserte en transports, les équipements publics, la nécessité de lutter contre l'étalement urbain...

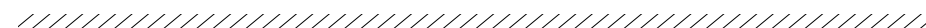
Articuler habitat et aménagement du territoire

Les questions d'habitat et de conditions de logement seront pleinement intégrées aux politiques publiques d'aménagement de la communauté d'agglomération. Il s'agira notamment d'intégrer les options d'aménagement déterminées dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), en articulant par exemple la construction de logements au maillage des pôles et centres-bourg du Cotentin.

Dans un même souci de cohérence et d'efficacité, l'élaboration du Programme Local de l'Habitat se fera conjointement à celle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Plan de Déplacements du Cotentin (PDC).

124 ha urbanisés en moyenne/an depuis 15 ans

8 198 logements construits entre 2006 et 2015



Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), les élus se sont réunis en juin 2017 sous la forme d'ateliers territoriaux pour échanger sur les enjeux de l'habitat dans le Cotentin.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Encouragement de la construction en zones bâties**, en recyclant les friches et les espaces interstitiels

// **Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

// **Territorialisation de la production de logements** selon les besoins et les marchés locaux de l'habitat

// **Accompagnement du développement des communes** en lien avec les stratégies de développement territorial (SCoT, PLH, PDC, PCAET)

// **Maîtrise de la consommation foncière** en diversifiant les formes et typologies d'habitat

Renforcer la mixité sociale sur le territoire et dans les quartiers



19 081
logements sociaux

soit 51 % du parc locatif social du département de la Manche

4 549
demandes de logements locatifs sociaux

2 246
attributions de logements réalisées en 2017

51 projets
bénéficiant du Contrat de Ville dont 83 % sur le volet cohésion sociale

Diversifier l'habitat pour plus de mixité

La mixité sociale est à la fois un état de fait par la cohabitation sur un même territoire de groupes sociaux aux caractéristiques diverses, mais aussi un processus. Faciliter la cohabitation sur un même territoire de groupes divers par l'âge, la nationalité, le statut professionnel, les revenus... agit en faveur d'une répartition plus équilibrée des populations. L'agglomération du Cotentin placera cette notion au cœur de sa politique en matière d'habitat, en agissant notamment en faveur d'une diversification de l'offre en logements.

Une intervention dans l'attribution des logements sociaux

Conformément à la loi « ALUR » et la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Cotentin a mis en place une conférence intercommunale du logement. Sa mission consiste à définir des orientations en matière d'attributions de logements locatifs sociaux.

Pour mieux accompagner les habitants, un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur sera défini pour renforcer la connaissance et l'orientation des ménages qui souhaitent un logement locatif social sur le territoire.

La mise en place de ces actions permettra de conforter la mixité sociale, à commencer par la mixité intergénérationnelle, en faveur du vivre-ensemble.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Mise en place de la conférence intercommunale du logement

// Développement d'une offre d'habitat diversifié répondant aux besoins de la population et favorisant une mixité sociale et générationnelle

// Définition d'orientations partagées en matière d'attributions de logements locatifs sociaux

// Réalisation d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

// Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain, soutien à l'intégration d'activités dans les quartiers résidentiels par l'implantation de services, d'équipements, de commerces, d'activités compatibles avec l'habitat, facteurs de développement local et de lien social



Le quartier Les Fourches Charcot Spanel, au cœur de Cherbourg-en-Cotentin, présente des enjeux forts d'attractivité et de diversification de l'habitat. À ce titre, il sera prochainement renouvelé en profondeur dans le cadre du NPNRU.

Aménager, entretenir et gérer les aires permanentes d'accueil, de grands passages et les terrains familiaux



Des espaces destinés aux gens du voyage

Le terme « gens du voyage » est une notion administrative créée en droit français pour désigner une communauté qui ne possède pas de domicile fixe. Les voyageurs sont pour la très grande majorité de nationalité française et ont un mode de vie traditionnel fondé à l'origine sur la mobilité et le voyage, même si nombre d'entre eux sont aujourd'hui sédentaires. Près de 200 personnes résident sur les 3 aires d'accueil des gens du voyage gérées par la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Les missions de la communauté d'agglomération

- entretenir les aires existantes ;
- créer les aires mentionnées au schéma départemental (aires permanentes et aire de grand passage), et gérer ces aires ;
- accompagner la mise en œuvre du plan socio-éducatif ;
- proposer des solutions de sédentarisation aux voyageurs dans le cadre du PLH et du schéma départemental 2019-2025 auquel la CAC participe et contribue ;
- coordonner également l'accueil des groupes en dehors des aires permanentes tout au long de l'année.

3 aires d'accueil

2 aires sur les communes déléguées de Tourlaville et Cherbourg-Octeville à Cherbourg-en-Cotentin et 1 aire récemment ouverte sur la commune de Valognes



L'aire d'accueil des gens du voyage de Valognes fait partie des trois aires de la communauté d'agglomération.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Organisation de l'accueil des gens du voyage selon leur situation (grand passage, moyen passage, sédentarisation)

// Réalisation d'un guide de l'accueil à destination des maires et des services, vadémécum

// Coordination de l'accueil des voyageurs

// Organisation de réunions avec les communes afin d'anticiper l'arrivée de groupes

// Préparation de la contribution de la CAC au Schéma départemental

Un territoire de transition

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire durable 2030 » de la Région Normandie

17 sites naturels remarquables

2 000 km de cours d'eau

AMBITION

PRÉSERVER ET AMÉNAGER NOTRE CADRE DE VIE

Le Cotentin est un territoire aux richesses naturelles incontestables : son trait de côte, son bocage préservé et ses zones humides sont autant d'atouts qui offrent un cadre de vie unique aux habitants. Pour autant, ces ressources aussi singulières que fragiles font de notre presque-île un espace où l'enjeu environnemental est primordial.

Face au défi du réchauffement climatique et aux atteintes à l'environnement, le Cotentin doit aujourd'hui s'engager dans un processus de transition écologique. Le changement de paradigme énergétique résonne tout particulièrement sur notre territoire, marqué par l'émergence des énergies marines renouvelables.

Le passage de notre mode actuel de production et de consommation à un nouveau modèle énergétique plus durable doit se traduire concrètement dans nos actions. Avec une ambition claire pour la communauté d'agglomération : préserver et valoriser la diversité paysagère et la biodiversité exceptionnelle du Cotentin, si précieuses et utiles à notre territoire.

ATOUS



// UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE ENTRE TERRE ET MER

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
30 363 ha d'espaces protégés



// UN DISPOSITIF LOCAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

15 déchèteries
1 centre de tri
1 centre de compostage
2 centres de stockage de déchets inertes
Plus de **5 000 personnes** sensibilisées par an au tri



// UNE GESTION INTÉGRÉE DU CYCLE DE L'EAU

Distribution d'eau potable : **23** stations de production, **plus de 3 000 km** de réseau de distribution
Traitement des eaux usées : **1 000 km** de réseau, **45** stations d'épuration

Poursuivre les objectifs du développement durable



- 50 % de consommation d'énergie en 2050

par rapport à 2012 : objectif de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

361 GWh de production d'énergies renouvelables

soit 10 % de la consommation de l'agglomération

39 % des consommations d'énergie

sur notre territoire sont liées au résidentiel

Un défi mondial

En 2015, l'ONU a identifié 17 objectifs de développement durable tels que la réduction des inégalités, la promotion d'une production et d'une consommation responsable, la préservation de la vie aquatique ou le développement des énergies propres.

Consciente des enjeux sociétaux et environnementaux, et de la nécessaire transition durable que nos sociétés doivent impulser, l'agglomération du Cotentin a choisi d'inscrire ces évolutions au plus près du territoire. Plusieurs leviers d'action ont été identifiés afin de répondre méthodiquement et efficacement à l'impératif écologique.

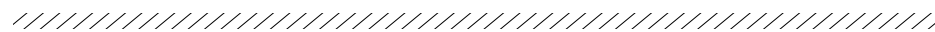
Agir localement

Si, par le passé, certaines collectivités ont déjà engagé des actions pour une gestion

durable du territoire, l'agglomération du Cotentin offre aujourd'hui une échelle d'intervention pertinente pour la mise en œuvre d'une politique inclusive et globale intégrant les problématiques de l'ensemble du territoire.

L'agglomération s'engage à réaliser dans un premier temps un diagnostic territorial partagé. Ce dernier permettra de définir des orientations stratégiques et de construire un programme d'actions territorial en lien avec les acteurs locaux. Il s'accompagnera d'un dispositif de communication et de formation.

Dans une logique d'amélioration continue, une attention particulière sera accordée à l'organisation du pilotage, à la participation des acteurs, à la transversalité de l'approche et à l'évaluation des actions.



Initié par la collectivité, l'**agenda 21** local est une démarche globale et collective qui a pour ambition de garantir un développement durable du territoire.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // **Élaboration et adoption d'un Agenda 21**
- // **Mise en place de démarches transversales de management**
- // **Engagement d'une démarche Cit'ergie** (label européen)
- // **Positionnement sur les contractualisations relatives au développement durable**, telles que « territoires à énergie positive »

Préserver les unités paysagères et la biodiversité du Cotentin



Un territoire unique

La presqu'île du Cotentin tire sa singularité d'une rencontre entre terre et mer qui influence les espaces et les espèces qui la composent. Et la richesse de cet écosystème est profondément dépendante des activités humaines. L'intégration d'une réflexion autour des unités paysagères et de la biodiversité dans les schémas d'aménagement du territoire est donc essentielle pour assurer un développement équilibré entre l'homme et l'environnement qui l'entoure. L'enjeu est d'autant plus grand que ce cadre naturel exceptionnel participe à la qualité de vie et à l'attractivité territoriale.

Une des priorités de l'agglomération sera, au travers de l'élaboration de son schéma Trame verte et bleue, de proposer un plan d'actions pour préserver et restaurer les continuités écologiques essentielles à la santé environnementale de notre territoire.

Les milieux aquatiques au cœur des enjeux

La qualité des cours d'eau et leurs continuités fonctionnelles constituent des enjeux forts pour le Cotentin, au même titre que la préservation du littoral, vecteur commun de l'identité géographique cotentinoise. S'agissant de l'écosystème marin, l'agglomération du Cotentin ne possède pas de compétence spécifique. Pour autant, elle est consciente des fragilités et des potentialités de cet espace et travaille activement avec ses partenaires (collectivités, conservatoire du littoral, observatoires de la biodiversité) pour un développement équilibré et respectueux.

30 363 ha d'espaces protégés

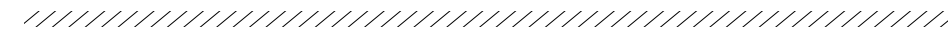
Zone Ramsar, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Natura 2000

96 % des zones de baignade

répondant aux normes les plus strictes de la commission européenne

10,5 km/km²

de densité bocagère



PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // **Élaboration d'un schéma Trame verte et bleue**
- // **Animations et actions de sensibilisation des publics**
- // **Actions en faveur de la biodiversité des écosystèmes terrestres et marins**

Régulièrement, la communauté d'agglomération organise une **collecte raisonnée des déchets** échoués sur les plages du territoire.

Engager le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)



+2°C à +3°C

de hausse projetée des températures sur le territoire d'ici 2080

+3 mm/an

d'augmentation du niveau de la mer sur la Manche

7,3 tonnes équivalent CO₂/an

émis par un habitant du Cotentin, soit 20 kg équivalent CO₂ par jour

Une feuille de route globale

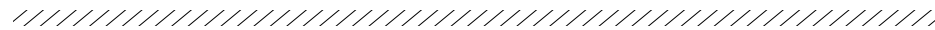
Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie avec plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Des actions adaptées aux problématiques locales

Le PCAET devra définir des objectifs et un programme d'actions concrètes. Ces travaux seront réalisés selon une approche territoriale, à l'échelle de la communauté d'agglomération mais aussi par secteurs thématiques : résidentiel, services, industrie, agriculture, transports...

Cet engagement politique de la collectivité n'est pas seulement motivé par des questions environnementales ou réglementaires. Il représente une réelle opportunité en matière d'optimisation budgétaire, d'attractivité économique et de qualité de vie.



Aujourd'hui, une dizaine de chaufferies-bois permettent d'alimenter en chauffage des bâtiments publics sur le territoire.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Élaboration du PCAET
- // Lancement d'une opération groupée d'audits énergétiques de bâtiments
- // Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et incitation des propriétaires du parc privé à participer à cet objectif
- // Encouragement à la production d'énergie renouvelable
- // Développement du potentiel de récupération d'énergie et son stockage
- // Anticipation des impacts du changement climatique dans nos documents stratégiques

Réduire la pollution de l'air

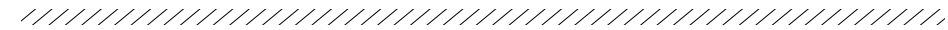


La qualité de l'air en question

La qualité de l'air représente un enjeu environnemental tout autant qu'un enjeu de santé publique. Même si l'air du Cotentin est globalement de bonne qualité, les épisodes de pollution existent. Ils s'expliquent par une augmentation de certains polluants, parfois favorisés par les conditions météorologiques ou par l'arrivée de flux d'air continentaux chargés en polluants atmosphériques.

La qualité de l'air intérieur doit aussi être prise en compte : nous passons la majorité de notre temps dans des lieux confinés où le mobilier, les peintures et les produits d'entretien sont sources de pollution.

Les polluants atmosphériques sont essentiellement liés à l'activité humaine : leur réduction est donc l'affaire de tous.



Parce qu'il devient urgent de trouver une solution alternative au diesel, l'agglomération du Cotentin teste sur ses réseaux des bus roulant au Gaz naturel véhicule (GNV).

Un engagement pour mieux respirer dans le Cotentin

Pour répondre aux objectifs de la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant et le programme un « air pur pour l'Europe », la communauté d'agglomération s'engagera, au travers de ses politiques, à préserver la qualité de l'air pour limiter l'exposition des populations. Cette démarche se traduira notamment par la promotion de pratiques et usages moins polluants, la mise en place d'actions contribuant à capter ou fixer ces polluants, et par une sensibilisation de la population.

En 2016, 309 jours enregistrés « bons » voire « très bons » selon l'indice ATMO dans le Cotentin

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Soutien actif du réseau de surveillance de la qualité de l'air Atmo Normandie
- // Évolution du parc de véhicules par l'acquisition de véhicules moins émissifs ou à faible émission
- // Intégration de la lutte contre la pollution de l'air dans toutes les politiques
- // Sensibilisation de la population

Mettre en place un modèle rationalisé de gestion des déchets



95% des habitants collectés en porte à porte pour les OMR, 55% pour les EMR

Déchets traités en 2017 :
155 686 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés
10 651 tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables
42 200 tonnes de déchets biodégradables
6 960 tonnes de verre

41% taux de valorisation des déchets

Collecter et traiter

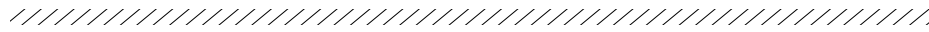
Compétence obligatoire de l'agglomération du Cotentin, la gestion des déchets ménagers comprend 2 volets :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères résiduelles (OMR), déchets recyclables (verre, emballages ménagers, papiers) et déchets déposés en déchèterie ;
- le transport et le traitement des déchets collectés via le recyclage, la valorisation énergétique ou, en dernier recours, l'enfouissement.

Harmoniser les pratiques

Cette compétence est aujourd'hui exercée par l'agglomération du Cotentin en lieu et place de 11 structures présentes avant 2017. Elle fera l'objet d'un vaste chantier d'harmonisation pour assurer à la population une équité de service sur le territoire.

Si la transition s'est passée sans incidences pour les usagers, l'objectif est de tendre vers une optimisation de la gestion des déchets à l'échelle du Cotentin. Pour y parvenir, une réflexion sera notamment menée concernant l'accès aux services des déchèteries, les conditions de collecte des OMR et des EMR, la réduction à la source des déchets à collecter et les fiscalités à mettre en œuvre.



Compétence obligatoire de l'agglomération, la gestion des déchets fera l'objet d'un vaste chantier d'harmonisation.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Harmonisation des règles de tri sur l'ensemble du territoire
- // Harmonisation des pratiques, organisation et financement du service de gestion des déchets
- // Mutualisation des équipements de collecte, de transport et de traitement des déchets

Développer la prévention et sensibiliser la population à la réduction des déchets



Des premières actions engagées

La prévention et la sensibilisation à la réduction des déchets consistent à mettre en place des actions visant à réduire leur quantité et/ou leur nocivité, en intervenant à toutes les étapes du cycle de vie des produits (conception, production, distribution et consommation). Depuis sa création, la communauté d'agglomération a développé plusieurs actions dans ce sens, comme des animations autour de la réduction des déchets lors d'événements et en milieu scolaire, ou encore la promotion du compostage collectif.

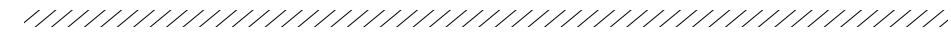
Demain, un programme pluriannuel

Pour aller plus loin, la Communauté d'agglomération du Cotentin projette l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il permettra, à l'issue d'un diagnostic, d'apporter des solutions en adéquation avec les spécificités du territoire. Le tout en organisant la gouvernance et en favorisant la participation de tous les acteurs concernés. Dans cette optique, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), lieu de co-construction à vocation consultative et prospective, sera mise en place.

Après un état des lieux complet qui permettra de faire émerger les objectifs et les indicateurs de suivi du programme, l'étape suivante consistera à établir un plan d'actions mobilisateur et réaliste sur une période de 6 ans.

Plus de **1 700 foyers sensibilisés** en porte à porte en 2017
1 894 usagers lors de la tenue de stands (marchés, foires...)
2 500 élèves

6 772 composteurs mis en place sur le territoire (833 distribués en 2017)



PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Réalisation et diffusion de supports de communication sur le tri
- // Organisation d'actions d'information et de sensibilisation
- // Développement d'une page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »
- // Lancement d'une opération foyers témoins « Faire maigrir sa poubelle »
- // Élaboration du PLPDMA

Composée de 9 agents, « l'unité prévention des déchets et développement du recyclage » de la Communauté d'agglomération aide les particuliers à réduire leur production de déchets, en valorisant notamment le compostage individuel ou de proximité.

Promouvoir l'économie circulaire



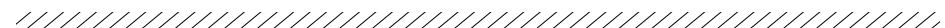
Renforcer les liens avec l'Économie Sociale et Solidaire

La consommation responsable passe par une règle simple : « réutiliser plutôt que jeter ». C'est pourquoi le programme de réduction des déchets du Cotentin vise aussi à renforcer les liens avec l'Économie Sociale et Solidaire, en soutenant notamment les activités de réemploi et de réutilisation : installation de caissons de réemploi en déchèterie, de bornes textiles, création d'un annuaire du réemploi...

Vers un recyclage des déchets plus performant

La politique de l'agglomération du Cotentin s'inscrit dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte. À ce titre, elle poursuit des objectifs de recyclage (65% des déchets en 2025) et de réduction de la mise en décharge (-50% d'ici 2025). Pour les atteindre, une étude territoriale a été lancée concernant les centres de tri de la Manche. Des actions sont aussi développées pour augmenter les tonnages de verre collectés en ville. Par ailleurs le développement des bennes d'éléments d'ameublement a été l'occasion de communiquer sur l'importance du don et du réemploi avant le dépôt en déchèterie.

469 tonnes de textiles récupérées par Fil et Terre



L'association Fil et terre poursuit l'objectif, par son activité de recyclerie, de contribuer au développement de l'ESS sur le Cotentin. Le principe d'action est simple : proposer des emplois grâce à la collecte, le tri et la revalorisation des dons, qui sont ensuite revendus aux familles adhérentes.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Développement de partenariats avec les associations qui valorisent les déchets

// Inscription des actions de valorisation en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire

// Valorisation du don des textiles avec un concours lancé auprès de 26 écoles du territoire (environ 2 900 élèves sensibilisés)

Organiser un grand service de l'eau



Aujourd'hui, deux modes de gestion

L'agglomération du Cotentin détermine les modes de gestion et fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire. Pour la production d'eau potable, 2 modes de gestion coexistent selon les dispositions prises par les anciennes Communautés de communes :

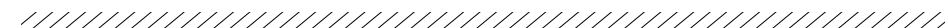
- la régie directe : l'exploitation est sous la responsabilité de la collectivité, qui assure directement le service de l'eau et/ou de l'assainissement et se rémunère auprès des usagers. Elle finance les équipements nécessaires, conserve la maîtrise des services et de leur gestion ;
- la gestion déléguée par des contrats de prestation de service : l'exploitation est confiée à une entreprise privée qui assume le risque financier de la gestion, assure le contact avec les usagers. Les tarifs sont toutefois fixés par la collectivité.

La production d'eau potable et l'assainissement

La communauté d'agglomération prélève l'eau dans le milieu naturel (rivière et/ou nappes phréatiques), la rend potable et la distribue auprès de la majorité des citoyens du territoire.

Concernant l'assainissement collectif, l'agglomération du Cotentin est chargée de collecter, transporter et traiter les eaux usées du territoire avant restitution au milieu naturel. S'agissant de l'assainissement non collectif, certains secteurs de l'agglomération sont concernés par des installations spécifiques chez les particuliers. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'agglomération est chargé de leur contrôle.

Au terme des différents contrats, l'agglomération décidera du mode de gestion à reconduire.



PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Conventonnement avec le Syndicat départemental de l'eau de la Manche (SDEAU)

// Sécurisation de la production et de la distribution d'eau potable

// Harmonisation des pratiques et tarifs

Outre le traitement des eaux, la station d'épuration de Tourlaville possède une unité de méthanisation permettant de produire du biogaz.

12 millions de m³ produits pour près de 90 000 abonnés

Plus de 60 000 abonnés raccordés au réseau d'assainissement

21 000 installations d'assainissement non collectif

Garantir un bon état des milieux aquatiques



Pavillon Bleu :
5 plages
labellisées
4 ports
labellisés

220 km
de côte

Préserver les ressources en eau

La qualité des milieux aquatiques du Cotentin dépend de l'ensemble des acteurs du territoire. Dans un contexte incertain lié au changement climatique, l'agglomération a aujourd'hui un rôle essentiel à jouer.

Il s'agira notamment de maintenir les cours d'eau dans leur profil d'équilibre, de favoriser l'écoulement naturel et de maintenir ou développer leur qualité écologique par diverses actions : enlèvement des embâcles, mise en place de systèmes d'abreuvoir et de clôtures (lutte contre le piétinement des berges), suppression d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement...

Une action directe sur les sites

L'agglomération entend dresser un diagnostic complet d'identification des fonctionnalités de nos milieux aquatiques, afin de définir une stratégie de préservation et de restauration. Un programme de travaux sera mis en place sur les secteurs jugés prioritaires.



La compétence **GEMAPI** permet à la communauté d'agglomération de maintenir les milieux aquatiques en bon état, y compris via l'information et la sensibilisation des habitants, et d'articuler aménagement du territoire et prévention des inondations.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Restauration des cours d'eau
- // Suppression d'ouvrages
- // Sensibilisation des riverains
- // Priorisation des actions permettant d'atteindre le bon état écologique

Limiter les conséquences négatives des inondations



Des aménagements pour prévenir les risques

Du fait du contexte géographique particulier du territoire, celui-ci est vulnérable aux inondations par débordement de cours d'eau et/ou submersion marine. Pour réduire les risques humains, matériels et environnementaux, l'agglomération mène différents types d'interventions :

- la restauration des cours d'eau ;
- la gestion d'aménagements hydrauliques (bassin de rétention, barrages de protection, casiers de stockage des crues...);
- la gestion de systèmes d'endiguement.

Une attention particulière accordée au littoral

Concernant le secteur littoral, l'agglomération du Cotentin a lancé une étude globale afin de définir une politique de gestion durable à différents niveaux. Elle devra par exemple garantir la continuité écologique et la protection des biens et des personnes. Elle s'attachera par ailleurs à développer une culture du risque liée au changement climatique, pour mieux se préparer et agir efficacement en cas de crise.

1 territoire
à risques
importants
d'inondation
(TRI)

3 Plans
de prévention
des risques

5 digues
classées

17 ouvrages
communaux
 de prévention contre
 les inondations

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Réalisation d'une étude globale de gestion du littoral
- // Lancement d'une stratégie d'aménagement « littoral pour demain » sur la côte Ouest et la côte Est du Cotentin
- // Sensibilisation aux risques



Notre littoral **demain** est un projet volontaire et solidaire porté par les élus de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Il vise à définir une stratégie d'avenir pour comprendre et anticiper les risques littoraux, comme les phénomènes de submersion ou d'érosion côtière.

Un territoire de solidarités

181 321
habitants

132 communes
- au 1^{er} janvier 2018

1439 km²
de superficie

Cotentin

AMBITION

PROMOUVOIR UNE VÉRITABLE COHÉSION TERRITORIALE ET LA COOPÉRATION ENTRE LE MONDE RURAL ET LES PÔLES URBAINS

La création de la communauté d'agglomération est une chance pour le Cotentin. Elle offre une réelle opportunité de construire un modèle économique, social et environnemental. C'est aussi un défi. Notre intercommunalité doit être représentative des intérêts de chacun, tout en portant un message d'avenir à travers l'écriture d'un destin commun.

Nous pouvons impulser ensemble, grâce à une gouvernance renouvelée, une véritable dynamique de territoire et de projet. L'union, la coopération, la mutualisation des ressources seront autant de leviers pour être attractif et visible à l'échelle de la Région.

Pour cela, nous nous appuyerons sur les commissions de territoire, « courroies de transmission » entre communes et Conseil communautaire, mais aussi sur l'instance de démocratie participative qu'est le conseil de développement. Habitants, chefs d'entreprises, associations pourront s'exprimer sur notre intérêt commun et contribuer à enrichir nos débats.

Loin d'être une structure technocratique décidant de tout pour tous, le Cotentin est une identité qui fédère et permet de décupler nos forces, pour construire un territoire dynamique et harmonieux.

ATOUTS



// **LE COTENTIN, UNE ENTITÉ HISTORIQUE, CULTURELLE ET HUMAINE**
à laquelle l'agglomération donne une réalité institutionnelle



// **UNE TAILLE PERTINENTE**
pour compter à l'échelle de la Région



// **UN POTENTIEL FISCAL IMPORTANT**
au service d'une dynamique de projets
190 547 587 € : budget fonctionnement en 2017
82 605 819 € : budget investissement en 2017

Construire un cadre d'actions partagé



1 030 agents territoriaux

1 siège administratif
à Cherbourg-en-Cotentin

1 siège politique
à Valognes

11 portes d'entrée
constituées par les sièges des anciennes Communautés de communes devenues Pôles de Proximité



« Un Cotentin authentique et éco-responsable, telle est l'image de marque que souhaite apporter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Nous avons tous les ingrédients pour réussir. Pour cela, nous devons relever le défi de la transition écologique en utilisant et préservant les atouts du territoire de manière à renforcer sa notoriété et son attractivité. »

YVELINE DRUEZ
Vice-Présidente
Urbanisme
et Aménagement
de l'espace

Penser autrement le territoire

Le nouveau territoire constitué par l'agglomération du Cotentin nous oblige à réinterroger les grands enjeux, à repenser l'aménagement de l'espace et à comprendre les dynamiques à l'échelle du Cotentin. L'idée étant de mieux appréhender les problématiques en présence pour apporter des réponses pertinentes.

L'agglomération devra anticiper, adapter et faire évoluer ses politiques pour satisfaire aux besoins de sa population. Elle devra aussi être force de proposition pour l'ensemble de son territoire afin de rééquilibrer les équipements, les services, les échanges...

Un socle commun pour agir

L'année 2018 a permis à l'assemblée communautaire de structurer et clarifier les compétences du Cotentin, qu'elles soient obligatoires, optionnelles ou facultatives. La communauté d'agglomération a édifié le socle de son action stratégique et opérationnelle. Elle est désormais en capacité d'agir et les démarches prospectives engagées lui permettront de disposer de l'ensemble des éléments pour basculer vers un territoire de projets.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Élaboration et coordination des nouveaux documents d'orientations stratégiques** (SCoT, PLUI, PLH, Plan de Déplacements du Cotentin, PCAET...)

// **Définition commune des compétences de l'agglomération**

// **Établissement d'une politique des ressources humaines** contribuant à la dynamique de projets



Pour construire ses différents schémas d'aménagement ou plans d'actions, l'agglomération entend s'appuyer sur une concertation renforcée avec les élus.

Structurer les instances de concertation, d'aide à la décision et de gouvernance



Le conseil et le bureau communautaires

L'organe délibérant de la communauté d'agglomération est le Conseil communautaire qui rassemble 230 élus autour de son Président, M. Jean-Louis Valentin. Ce dernier s'appuie sur 15 Vice-Présidents auxquels sont attribuées des délégations thématiques (économie, santé, habitat, transport et mobilité...).

Le bureau communautaire, composé de 35 élus, prépare les conseils communautaires.

Des communes pleinement associées à la gouvernance

• Les commissions de territoires facilitent la mise en œuvre de la politique communautaire, garantissent la proximité et la territorialisation des politiques publiques de l'agglomération, en s'appuyant sur la connaissance fine qu'ont les élus de leur territoire.

• Les commissions thématiques sont réunies avant chaque Conseil communautaire pour examiner les délibérations avant leur présentation en assemblée. Elles peuvent se saisir de tout sujet en lien direct avec le thème de la commission.

• La conférence des maires est réunie à l'initiative du Président pour faire le bilan du fonctionnement de l'agglomération, notamment du dispositif spécifique de proximité et de territorialisation.

• Le Conseil de développement rassemble aujourd'hui 85 structures représentatives du territoire. Il a un rôle consultatif dans l'élaboration de documents prospectifs et de planification et sur les politiques de promotion du développement durable. Il peut également se saisir de toute question relative au développement du Cotentin.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Création et animation du conseil de développement**

// **Réunions des commissions de territoires**

// **Réunions des commissions thématiques**

// **Articulation des différentes commissions** pour garantir leurs opérationnalité et efficacité



Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative. Il réunit plus de 80 structures qui représentent le monde économique, associatif, institutionnel et citoyen. Son rôle est de se prononcer sur les politiques mises en œuvre par l'agglomération mais aussi d'échanger et de débattre l'aménagement et le développement du territoire.

221 élus communautaires

1 Président et 15 Vice-Présidents

8 conseillers délégués

11 commissions de territoire

14 conseils communautaires
depuis 2017

Rendre le territoire visible



19 & Nous

support de communication à destination des agents et des élus

3 magazines

de l'agglomération

3 vidéos

de promotion

Une place dans le concert départemental et régional

Dès sa création, la Communauté d'agglomération du Cotentin s'est mobilisée pour participer activement à différentes instances :

- le Manche 9 (M9), piloté par le Président du Conseil départemental, qui réunit les huit EPCI du département pour échanger sur les grandes problématiques impactant le territoire ;
- le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, syndicat de coopération inter-territoriale dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'économie, de l'emploi, de l'innovation ou encore du cadre de vie ;
- Ports Normands Associés, syndicat visant à définir une stratégie portuaire et maritime pour les 3 ports normands (Cherbourg, Caen et Dieppe).

Communiquer auprès des habitants et des agents

Après s'être dotée d'une identité visuelle, la Communauté d'agglomération du Cotentin a lancé un magazine semestriel pour expliquer à la population son rôle et valoriser ses actions. Dans un souci de proximité avec les usagers, elle a également transformé les sièges des précédentes collectivités en Pôles de Proximité. Ces derniers constituent autant de portes d'entrée de l'agglomération pour les habitants, pour un maillage optimal du territoire en services publics de proximité.

Un dispositif d'information a enfin été déployé en direction du personnel de l'agglomération. Il sera complété par des actions de team-building en faveur de la mobilisation et de la cohésion des agents.

Contractualiser avec les partenaires financiers



Une démarche partenariale forte

La communauté d'agglomération est devenue l'interlocuteur privilégié des autres collectivités (Europe, État, Région, Département) ainsi que des partenaires (Établissement Public Foncier de Normandie, Caisse des dépôts...). Dès sa création, différents processus de contractualisation ont été engagés pour établir des partenariats techniques et financiers en faveur du développement et de l'aménagement du territoire.

Financer des projets essentiels au Cotentin

Notre territoire saura saisir les opportunités financières pour réaliser des projets utiles à la population : tourisme, sport, culture, accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs, attractivité, mobilité et accessibilité, transition écologique et énergétique, cohésion sociale... Il s'attachera dans le même temps à démontrer sa capacité à porter des opérations innovantes et structurantes, de nature à développer et équilibrer le territoire.

90 opérations

inscrites au Contrat de ruralité 2017-2020 avec l'État

68 projets proposés

au contrat de territoire 4^e génération

38 M€

de financements régionaux et départementaux

2740913 €

de fonds européens LEADER pour le Cotentin



Land Art pour marquer la création de l'agglomération.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial (vidéos, participation à des salons...)

// Déploiement de supports de communication : magazine, compte twitter...

// Développement de la communication interne

// Positionnement du Cotentin comme acteur politique et économique majeur de la Normandie

// Valorisation du rôle et de l'action de la communauté d'agglomération au service des communes et de la population



Le Contrat de ruralité du Cotentin a été signé le 30 août 2017. Il vise à accompagner la dynamique de projets en zone rurale sur des thématiques prioritaires identifiées : services, logements, attractivité... En 2017, 31 projets ont ainsi bénéficié d'un soutien, pour un montant total de près de 2 millions d'euros.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// Signature du Contrat de ruralité avec l'État

// Pilotage du programme de financement européen LEADER

// Coordination du programme d'Investissement Territorial Intégré

// Contrat de territoire 4^e génération avec la Région et le Département

// Réponse à des appels à projets départementaux, nationaux et internationaux



« Dès sa création, la communauté d'agglomération s'est rapidement mise en ordre de marche pour contractualiser avec ses partenaires afin de financer les projets communaux et intercommunaux qui seront bénéfiques au territoire et à ses habitants. »

PATRICE PILLET
Vice-Président
Relations avec les
Territoires et le
Monde Rural

Bâtir un pacte financier et fiscal



7,5 M€

de fonds de concours aux communes sur la période 2018-2020

3,6 M€

de dotation de solidarité communautaire en 2018

La solidarité financière comme maître-mot

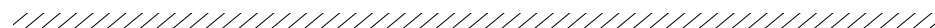
Dans le cadre de la fusion des EPCI en communauté d'agglomération, des outils de solidarité financière sont mis en place sous forme de fonds de concours et de Dotations de Solidarité Communautaire (DSC). Ces mécanismes permettent aux communes d'assumer de nouvelles compétences en cas de rétrocession mais aussi de maîtriser la pression fiscale et les niveaux de redevances pesant sur les contribuables et les usagers.

Le Conseil communautaire a ainsi mis en œuvre dès 2017 un premier pacte financier et fiscal afin d'assurer la neutralité budgétaire pour les communes et fiscale pour les ménages. S'agissant des entreprises qui échappent à ce mécanisme, il a été décidé d'harmoniser les taux sur une période de 5 ans.

En complément, la communauté d'agglomération a souhaité mettre en place une dotation de solidarité au profit des communes les plus petites et les moins aisées du territoire.

Les fonds de concours aux communes

Pour contribuer à un aménagement équilibré du territoire et faciliter les retours de compétences vers les communes, la communauté d'agglomération a décidé d'accorder des fonds de concours sur les projets d'investissement. Ils seront prioritairement affectés à la création, à l'extension ou à l'aménagement d'équipements publics (équipements sociaux, sportifs, culturels, de loisirs...), à la valorisation architecturale, la construction et la réhabilitation du patrimoine ou encore à la voirie.



Le Cotentin s'engage pour l'aménagement de son territoire par le biais des fonds de concours. Ainsi le **bâtiment de la SNSM** de Barneville-Carteret va bénéficier de l'aide de l'agglomération.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Définition d'une politique d'attribution des fonds** de concours communautaires

// **Contribution à la dynamique de projets sur le territoire** avec la Dotation Solidarité Communautaire

Soutenir le tissu associatif participant à l'attractivité du territoire



Dès sa création, l'agglomération du Cotentin a souhaité reconduire les soutiens précédemment accordés aux associations par les Communautés de communes. Au-delà, elle a souhaité impulser une véritable politique partenariale en faveur de l'attractivité et du rayonnement du territoire cotentinois, autour de trois grands axes :

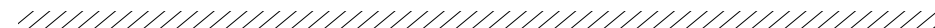
- le soutien aux événements de grande envergure qui concourent à l'attractivité du territoire ;

- le soutien aux manifestations, aux clubs sportifs et troupes culturelles ainsi qu'aux démarches individuelles qui concourent au renforcement de l'image du Cotentin ;
- le soutien à l'animation et au fonctionnement des équipements déclarés d'intérêt communautaire.

À l'avenir, elle poursuivra cette dynamique partenariale pour renforcer la notoriété et la visibilité du Cotentin sur la scène régionale, nationale et internationale.

2,3 M€
de budget annuel

à destination des associations



Le Cotentin s'est engagé à hauteur de 70 000 euros aux côtés de la **JS Cherbourg** Manche Handball, de l'**US La Glacière** en Basket ou encore de la **Team Bricquebec** en cyclisme.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

// **Soutien aux actions contribuant au rayonnement du Cotentin** : sports, culture, jeunesse...

// **Événement nautique organisé par la communauté d'agglomération**, Cherbourg-en-Cotentin et le Département de la Manche du 6 au 8 mai 2019, à l'occasion de l'escale de la réplique de la frégate Hermione dans le port de Cherbourg-en-Cotentin, dans le cadre du 75^e anniversaire du Débarquement

Garantir les services de proximité aux habitants



9 conventions de services communs

Le Service commun permet de :

- mettre en commun et rationaliser les moyens pour l'accomplissement de missions,
- maintenir la solidarité qui existait entre les communes de l'ancienne intercommunalité et assurer la continuité de services auprès de la population.

Remédier à une situation disparate

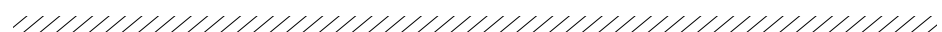
L'offre de services du Cotentin est aujourd'hui l'addition des services issus de chaque Communauté de communes et des deux Communes Nouvelles qui composent la communauté d'agglomération. L'hétérogénéité des contextes et historiques de ces territoires est connue et bien qu'aucun diagnostic global n'ait encore été posé sur le sujet, les écarts sont réels dans les services proposés, tarification, accessibilité... L'objectif est de lisser ces inégalités dans le temps, sans dégrader les services existants.

Avancer ensemble

L'agglomération que nous construisons n'est pas en contradiction avec la préservation de l'identité des bourgs et des

communes que nous connaissons. Loin de diluer les spécificités, elle entend au contraire s'appuyer sur toutes les forces locales pour contribuer au développement équilibré du territoire. C'est pourquoi elle s'appliquera à offrir des perspectives d'aménagement aux communes et à les accompagner dans leurs projets.

Les communes auxquelles seront restitués des équipements devront, par Pôle de Proximité, faire le choix d'une gestion collégiale à travers des services communs. La communauté d'agglomération en assurera alors la gestion pour le compte des communes et la gouvernance sera assurée au sein des commissions de territoire sur les bases arrêtées entre les communes membres du service commun.



Les services liés à la jeunesse et à la petite enfance seront gérés par les communes de manière collégiale via un service commun.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Simplification des démarches auprès des usagers
- // Définition d'une politique tarifaire cohérente et lisible

Favoriser le lien entre espaces urbains et ruraux



Réhabiliter les territoires ruraux comme leviers de développement

Convaincues que les territoires urbains « portaient » l'économie, les politiques publiques des deux dernières décennies se sont concentrées sur ces espaces au détriment de nos campagnes. Or, les territoires ruraux sont sources de richesses tout aussi essentielles en matière d'alimentation, de biodiversité, d'énergies renouvelables ou encore de matières premières.

Au-delà de leurs dimensions historique, géographique et culturelle, ils sont aussi le lieu de multiples usages : tourisme, activités de plein air, activités culturelles et commerciales, sans oublier leur rôle bénéfique dans la modulation du réchauffement climatique.

Rapprocher ville et campagne

La géographie particulière du Cotentin et la position de sa ville « centre » nous oblige, encore plus qu'ailleurs, à interroger la relation entre secteur urbain et secteur rural. Le développement de Cherbourg-en-Cotentin devra s'appuyer sur son arrière-pays, et inversement. Il en ira de même pour les autres pôles urbains.

L'agglomération se donne ainsi pour objectif de renforcer ce lien, notamment en assurant la continuité écologique jusque dans les zones urbaines, en valorisant l'agriculture et ses terroirs, en soutenant les circuits courts, en développant des transports fluides et maillés, en favorisant la mise en réseaux...

« L'organisation de l'espace du Cotentin doit s'appuyer sur l'armature en réseau et capitaliser sur les synergies entre les espaces urbains, littoraux et ruraux. »

EXTRAIT DU SCOT



PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // Actions en faveur du partage d'expériences et des interactions entre le monde urbain et rural, mise en place d'actions collectives sur le Cotentin
- // Promotion du rapprochement de la terre et de la mer par le tourisme, l'agriculture...

Le développement des circuits courts autour des productions agricoles locales est un enjeu fort pour le territoire du Cotentin.

Renforcer la coopération et la communication avec les communes



2 conférences des maires
depuis 2017

La direction ingénierie stratégique et contractualisation
au service des communes pour les aider dans leurs projets

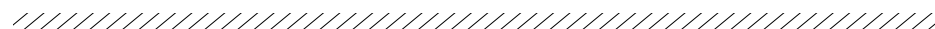
Les communes, acteurs de proximité incontournables

Les communes ont un rôle majeur à jouer dans notre nouvelle organisation territoriale. Premier échelon de proximité, elles constituent un maillon essentiel entre la population et l'agglomération. En plus de compétences directement liées au quotidien des habitants, leurs élus restent des interlocuteurs privilégiés pour leurs administrés.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération souhaite garantir une représentation et une forte implication des communes, comme des territoires historiques, pour en faire sa clé de voûte institutionnelle. D'un point de vue opérationnel, elle placera la proximité avec l'utilisateur et le citoyen au cœur de son organisation, en s'appuyant sur une administration largement déconcentrée au plus près des communes et des citoyens.

Soutenir les initiatives sur le territoire

L'agglomération du Cotentin s'est constituée autour d'une ambition : « faire du Cotentin un grand territoire de projets ». Une telle structure a en effet vocation à démultiplier les actions de développement, dans un souci de solidarité territoriale. La Communauté d'agglomération du Cotentin a donc fait le choix de structurer une mission d'ingénierie stratégique au service des projets communautaires comme des projets de proximité qui maillent le territoire (projets communaux, associatifs...). Cette capacité d'ingénierie a vocation à apporter un accompagnement méthodologique, à assurer la recherche de financements ou encore l'aide au montage de dossier pour les porteurs de projets du territoire.



La conférence des maires est réunie à l'initiative du Président afin de faire le bilan du mode de fonctionnement de l'agglomération, notamment du dispositif spécifique de proximité et de territorialisation.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

- // **Accompagnement des initiatives communales**
- // **Mise en place d'un service support à l'ingénierie de projet**
- // **Appui technique des services thématiques de la CAC**
- // **Engagement de processus de mutualisation**
- // **Renforcement des partenariats**

Communauté d'agglomération du Cotentin (EPCI)

Directeur de la Publication : Jean-Louis VALENTIN, Président ; Directrice déléguée : Elisabeth BURNOUF, Vice-Présidente en charge de la Promotion, Communication et du Conseil de développement - **Coordination** : Direction de la Communication - **Rédaction** : Communauté d'agglomération du Cotentin, Direction ingénierie stratégique et contractualisation - **Conception graphique** : agence Giboulées - **Illustrations** : agence Giboulées, Richard SIMON - **Crédits photos** : EDF Médiathèque - Alexis MORIN / Tous droits réservés Aménagement Flamanville 3 Communication, Thierry HOUYEL, Intechmer, LM Wind Power, Baptiste ALMODOVAR, La Cité de la Mer - H.DROUOT, Pôle touristique territoriaux La Hague P. ESCUERDO, AGENCE NUMERIQUE (DRONE), Annie PHILIPPE, Keolis, JS Cherbourg Jean-Pierre BARGE - **Imprimeur** : Le Révérend
Imprimé en janvier 2019



Communauté d'agglomération du Cotentin
8 rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin

